

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 AVRIL 2024**

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CARTELEGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Pierre VILLAR, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : **M. VILLAR, MME PAYEN, M. PARGADE, MME LAMIT, M. ROUSSEAU, MMES ROUSSEAU, DUBERNARD, M. MARCQ, MME GIORGINI, MM. CHONÉ, JALLET, JORÉ.**

Représentés par pouvoir : **M. HAURE (pouvoir à M. PARGADE), M. MARTIN (Pouvoir à MME LAMIT), M. LOZANO (Pouvoir à MME GIORGINI)**

Date de convocation : 2 avril 2024

Ordre du jour :

1. Vote des taux d'imposition 2024
2. BUDGET COMMUNE
  - Approbation du Compte de Gestion Commune – année 2023
  - Approbation du Compte Administratif Commune – année 2023
  - Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 – Commune
  - Vote du Budget Primitif 2024 – Commune
3. BUDGET ASSAINISSEMENT
  - Approbation du Compte de Gestion Assainissement – année 2023
  - Approbation du Compte Administratif Assainissement – année 2023
  - Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 – Assainissement
  - Vote du Budget Primitif 2024 – Assainissement
4. BUDGET MULTISERVICE RURAL
  - Approbation du Compte de Gestion Multiservice Rural – année 2023
  - Approbation du Compte Administratif Multiservice Rural – année 2023
  - Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 – Multiservice Rural
  - Vote du Budget Primitif 2024 – Multiservice Rural
5. Admissions en non-valeur
6. Convention fauchage CCE
7. Questions diverses

Le secrétariat de la séance a été confié à Mme LAMIT.

Le procès-verbal de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité.

-----

## **1°) VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX**

**VOTANTS : 15      POUR : 15      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

DELIB N° 09.04.2024-01

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a été de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

### **Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 14 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.39 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.04 %

### **CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

## **2°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – COMMUNE 2023 DRESSÉ PAR L'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES**

**VOTANTS : 15      POUR : 15      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

DELIB N° 09.04.2024-02

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par l'Inspecteur des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que l'Inspecteur des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par l'Inspecteur des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3°) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE 2023**

**VOTANTS : 14    POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**DELIB N° 09.04.2024-03**

Sous la présidence de Madame Marie-Ange PAYEN, Maire-Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du Budget Commune qui s'établit ainsi :

|                                  |  | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> | <b>Solde</b>      |
|----------------------------------|--|-----------------|-----------------|-------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | Résultats propres à l'exercice 2023    | 924 362,81      | 1 014 344,66    | <b>89 981,85</b>  |
|                                  | Résultats antérieurs reportés 2022     |                 | 39 798,28       | <b>39 798,28</b>  |
|                                  | Résultat de clôture de l'exercice 2023 |                 |                 | <b>129 780,13</b> |
| <b>Section d'investissement</b>  | Résultats propres à l'exercice 2023    | 349 234,63      | 392 523,27      | <b>43 288,64</b>  |
|                                  | Restes à réaliser                      | 43 540,00       | 21 000,00       | <b>-22 540,00</b> |
|                                  | Résultats antérieurs reportés 2022     | 49 178,10       |                 | <b>-49 178,10</b> |
|                                  | Résultat de clôture de l'exercice 2023 |                 |                 | <b>-5 889,46</b>  |
| <b>RESULTAT GLOBAL</b>           |  |                 |                 | <b>123 890,67</b> |

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote, comme le prévoit la législation.  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Commune 2023.

### **4°) AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2023- COMMUNE**

DELIB N°09.04.2024-04

**VOTANTS : 15    POUR : 15    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VILLAR, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

#### **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice excédent : 89 981,85 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) excédent : 39 798,28 €

Résultat de clôture à affecter : (A1) excédent : 129 780,13 €

### Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : excédent : 43 288,64 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) : déficit : 49 178,10 €

Résultat comptable cumulé : déficit : 5 889,46 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 43 540 €

Recettes d'investissement restant à réaliser : 21 000 €

Solde des restes à réaliser : -22 540 €

(B) Besoin (-) réel de financement (D001) : 28 429,46 €

Excédent (+) réel de financement (R001)

### Affectation du résultat de la section de fonctionnement

#### Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement : 28 429,46 €  
(recette budgétaire au compte R 1068)

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)

**Sous-Total (R1068) : 28 429,46€**

En excédent reporté à la section de fonctionnement : 101 350,67 €  
(recette non budgétaire au compte 110 / ligne R002 du budget N+1)

**Total (A1) 129 780,13 €**

#### Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

### Transcription budgétaire de l'affectation de résultat

| Section de Fonctionnement |                         | Section d'Investissement     |                                  |
|---------------------------|-------------------------|------------------------------|----------------------------------|
| Dépenses                  | Recettes                | Dépenses                     | Recettes                         |
| D002 : déficit reporté    | R002 : excédent reporté | D001 : solde d'exécution N-1 | R001 : solde d'exécution N- 0,00 |
| <b>0,00</b>               | <b>101 350,67</b>       | <b>5 889,46</b>              | <b>28 429,46</b>                 |
|                           |                         |                              |                                  |

### 5°) VOTE DU BUDGET 2024 – COMMUNE

**VOTANTS : 15    POUR : 15    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

DELIB N° 09.04.2024-05

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

**ADOPTE** à l'unanimité le **Budget 2024 - COMMUNE** qui s'élève à :

- 1 127 967,96 € en dépenses et recettes de **Fonctionnement**.
- 459 469,46 € en dépenses et recettes d'**Investissement**.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

**6°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – ASSAINISSEMENT 2023 DRESSÉ PAR L'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES**

**VOTANTS : 15      POUR : 15      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

DELIB N° 09.04.2024-06

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par l'Inspecteur des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que l'Inspecteur des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par l'Inspecteur des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**7°) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – ASSAINISSEMENT 2023**

**VOTANTS : 14      POUR : 14      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

DELIB N° 09.04.2024-07

Sous la présidence de Madame Marie-Ange PAYEN, Maire-Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du Budget Assainissement qui s'établit ainsi :

|                                  |  | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> | <b>Solde</b>      |
|----------------------------------|--|-----------------|-----------------|-------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | Résultats propres à l'exercice 2023    | 60 763,79       | 108 986,39      | <b>48 222,60</b>  |
|                                  | Résultats antérieurs reportés 2022     |                 | 40 440,67       | <b>40 440,67</b>  |
|                                  | Résultat de clôture de l'exercice 2023 |                 |                 | <b>88 663,27</b>  |
| <b>Section d'investissement</b>  | Résultats propres à l'exercice 2023    | 76 672,19       | 81 311,58       | <b>4 639,39</b>   |
|                                  | Restes à réaliser                      |                 |                 | <b>0,00</b>       |
|                                  | Résultats antérieurs reportés 2022     | 37 300,90       |                 | <b>-37 300,90</b> |
|                                  | Résultat de clôture de l'exercice 2023 |                 |                 | <b>-32 661,51</b> |
| <b>RESULTAT GLOBAL</b>           |  |                 |                 | <b>56 001,76</b>  |

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote, comme le prévoit la législation.  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Assainissement 2023.

## **8°) AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2023-ASSAINISSEMENT**

DELIB N°09.04.2024-08

**VOTANTS : 15      POUR : 15      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VILLAR, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

### **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice excédent : 48 222,60 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) excédent : 40 440,67 €

Résultat de clôture à affecter : (A1) excédent : 88 663,27 €

### **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : excédent : 4 639,39 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) : déficit : 37 300,90 €

Résultat comptable cumulé : déficit : 32 661,51 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées

Recettes d'investissement restant à réaliser

Solde des restes à réaliser : 0 €

(B) Besoin (-) réel de financement (D001) : 32 661,51 €

Excédent (+) réel de financement (R001)

### **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

#### **Résultat excédentaire (A1)**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement : 32 661,51 €  
(recette budgétaire au compte R 1068)

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)

**Sous-Total (R1068) : 32 661,51**

En excédent reporté à la section de fonctionnement : 56 001,76 €  
(recette non budgétaire au compte 110 / ligne R002 du budget N+1)

**Total (A1) 88 663,27 €**

#### **Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur**

(recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

#### **Transcription budgétaire de l'affectation de résultat**

| Section de Fonctionnement |                         | Section d'Investissement     |                                  |
|---------------------------|-------------------------|------------------------------|----------------------------------|
| Dépenses                  | Recettes                | Dépenses                     | Recettes                         |
| D002 : déficit reporté    | R002 : excédent reporté | D001 : solde d'exécution N-1 | R001 : solde d'exécution N- 0,00 |
| <b>0,00</b>               | <b>56 001,76</b>        | <b>32 661,51</b>             | <b>32 661,51</b>                 |
|                           |                         |                              |                                  |

### **9°) VOTE DU BUDGET 2024 – ASSAINISSEMENT**

**VOTANTS : 15      POUR : 15      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

DELIB N° 09.04.2024-09

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

**ADOpte** à l'unanimité le **Budget 2024 - ASSAINISSEMENT** qui s'élève à :

- 162 319.76 € en dépenses et recettes d'**Exploitation**,
- 174 673.51 € en dépenses et recettes d'**Investissement**.

### **10°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – MULTISERVICE RURAL 2023 DRESSÉ PAR L'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES**

**VOTANTS : 15      POUR : 15      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

DELIB N° 09.04.2024-10

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par l'Inspecteur des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que l'Inspecteur des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par l'Inspecteur des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **11°) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – MULTISERVICE RURAL 2023**

**VOTANTS : 14      POUR : 14      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

DELIB N° 09.04.2024-11

Sous la présidence de Madame Marie-Ange PAYEN, Maire-Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du Budget Multiservice Rural qui s'établit ainsi :

|                                  |  | Dépenses  | Recettes  | Solde            |
|----------------------------------|--|-----------|-----------|------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | Résultats propres à l'exercice 2023    | 11 525,94 | 13 190,45 | <b>1 664,51</b>  |
|                                  | Résultats antérieurs reportés 2022     |           | 7 495,31  | <b>7 495,31</b>  |
|                                  | Résultat de clôture de l'exercice 2023 |           |           | <b>9 159,82</b>  |
| <b>Section d'investissement</b>  | Résultats propres à l'exercice 2023    | 10 342,09 | 10 167,50 | <b>-174,59</b>   |
|                                  | Restes à réaliser                      |           |           | <b>0,00</b>      |
|                                  | Résultats antérieurs reportés 2022     |           | 2 915,24  | <b>2 915,24</b>  |
|                                  | Résultat de clôture de l'exercice 2023 |           |           | <b>2 740,65</b>  |
| <b>RESULTAT GLOBAL</b>           |  |           |           | <b>11 900,47</b> |

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote, comme le prévoit la législation.  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du Budget Multiservice Rural 2023.

**12°) AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2023-MULTISERVICE RURAL**

DELIB N°09.04.2024-12

**VOTANTS : 15    POUR : 15    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VILLAR, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice            excédent : 1 664,21 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) excédent : 7 495,31 €

Résultat de clôture à affecter (A1) excédent : 9 159,82 €

**Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : déficit : 174,59 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) : excédent : 2 915,24 €

Résultat comptable cumulé : excédent : 2 740,65 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 0

Recettes d'investissement restant à réaliser : 0

Solde des restes à réaliser : 0 €

B Besoin (-) réel de financement (D001)

Excédent (+) réel de financement (R001) : 2 740,65 €

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement**  
**Résultat excédentaire (A1)**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement : 0  
(recette budgétaire au compte R 1068)

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)

**Sous-Total (R 1068) : 0**

En excédent reporté à la section de fonctionnement : 9 159,82 €  
(recette non budgétaire au compte 110 / ligne R002 du budget N+1)

**Total A1 9 159,82 €**

**Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur**

(recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

**Transcription budgétaire de l'affectation de résultat**

| Section de Fonctionnement |                         | Section d'Investissement     |                                     |
|---------------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|
| Dépenses                  | Recettes                | Dépenses                     | Recettes                            |
| D002 : déficit reporté    | R002 : excédent reporté | D001 : solde d'exécution N-1 | R001 : solde d'exécution N- 2740,65 |
| 0,00                      | 9 159,82                | 0,00                         | 0,00                                |
|                           |                         |                              |                                     |

**13°) VOTE DU BUDGET 2024 - MULTISERVICE RURAL**

**VOTANTS : 15    POUR : 15    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

DELIB N° 09.04.2024-13

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

**ADOPTE** à l'unanimité le **Budget 2024 - MULTISERVICE RURAL** qui s'élève à :

- 22 900.82 € en dépenses et recettes de **Fonctionnement** ;
- 21 901.47 € en dépenses et recettes d'**Investissement**.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

**14° CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE ET LE COMMUNE DE CARTELEGUE POUR LA PRISE EN COMPTE ET LE REALISATION PAR LA COMMUNE DU FAUCHAGE DES VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

**VOTANTS : 15      POUR : 15      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

DELIB N° 04.09.2024-14

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention peut être signée entre la Commune et la Communauté de Communes de l'Estuaire pour la prise en compte et la réalisation par la commune du fauchage des voies d'intérêt communautaire pour un montant de 2 791,65 € TTC.

A cet effet, il présente la convention avec les différents articles.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

**ADOPTE** à l'unanimité le rapport présenté.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention.

**ETAT ANNUEL DES INDEMNITES ELUS LOCAUX**

Elles s'élèvent à 54 022,08 € montant brut.

**QUESTIONS DIVERSES**

**La voix des femmes**

2 logements d'urgence sont à la disposition de l'association « la voix des femmes » route de Vaine qui place des femmes et enfants en situation de difficultés familiales.

**L'ASALEE**

Association Loi 1901 créée en 2004 est présentée par Stéphanie GIORGINI. Composée d'infirmières travaillant avec les cabinets médicaux du secteur (dont Cartelègue). Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte une motion de soutien à cette association.

**Site de la Mairie**

Il est opérationnel et sous la houlette de la secrétaire de Mairie. Quelques photos et renseignements pourront y être insérés plus facilement.

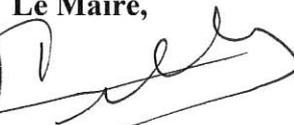
Le secrétaire de séance,



N. LAMIT.



Le Maire,



Pierre VILLAR.